

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 03/2011

**Renouvellement de deux
emprunts totalisant
Fr. 1'400'000.-**

Lavey, le 30 août 2011

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Deux emprunts bancaires totalisant Fr. 1'400'000.- arrivent à échéance avant la fin de l'année. La Municipalité requiert du Conseil communal l'autorisation de renouveler ces emprunts aux meilleures conditions.

Base légale

L'art. 18 chiffre 7 du règlement du Conseil communal prévoit ce qui suit :

« Le Conseil délibère sur :

...

l'autorisation d'emprunter, le Conseil pouvant laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment, ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt ; »

Détail des emprunts

Créancier	Montant	Souscrit en :	Echéance	Taux effectif	Amortissement	No comptable
CECS ¹	Fr. 400'000.-	2006	28.11.2011	2.81	sans	9221.05
CECS ¹	Fr. 1'000'000.-	2003	23.12.2011	2.99	sans	9221.06

¹Centrale d'Emission des Communes Suisses (CCS)

Ces deux emprunts sont des renouvellements de crédits ayant servi initialement au financement de la salle polyvalente. A ce jour, le solde des emprunts de ce bâtiment est de Fr. 2'296'000.- pour des emprunts initiaux de Fr. 3'400'000.-.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement fixé pour la dernière législature était de Fr. 6'500'000.- pour un total des emprunts au 31.12.2010 de Fr. 3'744'000.-. Le plafond devra être révisé d'ici à la fin de l'année pour l'actuelle législature mais on peut néanmoins constater que :

- a) le renouvellement de ces emprunts ne modifiera pas le niveau d'endettement de la commune
- b) la marge de manœuvre par rapport au plafond d'endettement est suffisante pour renouveler ces emprunts

Choix du bailleur de fonds

La Municipalité a émis un appel d'offre auprès de différents bailleurs de fonds, bancaires ou institutionnels, en vue de trouver les conditions les plus favorables possibles. Les taux offerts seront importants mais les possibilités d'amortissements devront également être considérées. Il apparaît en effet que l'amortissement de la dette doit être en adéquation avec le vieillissement du bâtiment. Or, deux autres emprunts ayant servi au financement de la salle polyvalente seront totalement remboursés cette année. L'amortissement total de ces emprunts est de Fr. 46'000 par année.

Les conditions de l'emprunt dépendront donc des offres reçues mais la Municipalité souhaite :

- a) regrouper ces deux emprunts
- b) amortir cet emprunt à raison de Fr. 50'000.- par année
- c) fixer une durée d'emprunt longue (10 ou 15 ans) pour bénéficier longtemps des conditions de taux actuellement très basses en comparaison historique.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :



LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES


- vu le préavis municipal No 3/2011 du 30 août 2011
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- I. d'autoriser la Municipalité de souscrire un emprunt de Fr. 1'400'000.- en vue de rembourser deux emprunts échus à fin 2011 totalisant eux aussi Fr. 1'400'000.-
- II. de laisser à la Municipalité le choix des modalités de l'emprunt.

Adopté en séance de la Municipalité le 30 août 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Yvan Ponna
Le Secrétaire :  Mentor Citaku



The seal of the Municipality of Lavey-Morcles is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTE' and 'PATRIE' written across it. The shield is surrounded by a wreath. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'LAVEY-MORCLES' at the bottom, separated by two stars.